

Les documents à fournir par les particuliers

une pièce d'identité encore en cours de validité (avec photo) dans le cas d'une personne souhaitant louer un espace de stockage à titre privé

- ⑩ justificatif de domicile ;
- ⑩ règlement du premier mois de location (lorsque celui-ci est incompressible) ;
- ⑩ dépôt de garantie (en général un mois de location).

A défaut de choisir l'assurance proposée par le prestataire, il faudra fournir obligatoirement une attestation d'assurance précisant que les biens entreposés dans le garde meuble sont bien pris en compte.

Les documents à fournir par les professionnels

Les justificatifs d'identité et de domicile

pièce d'identité du gérant de l'entreprise.

Un justificatif de domicile

Les documents pour les transactions financières

un chèque pour premier mois de location, qui sera éventuellement au prorata du nombre de jours,

Un chèque pour la caution.

un RIB ou d'un RIP de la société pour paiements mensuels suivants

Les informations d'immatriculation professionnelle et d'assurance

Un extrait K-BIS ayant une date antérieure à 3 mois au jour de la souscription du contrat

Dans le cas où le contrat ne serait pas signé directement par le gérant, ou le mandataire social selon la capacité juridique du professionnel, un pouvoir de celui ci devra être accompagné afin que le signataire puisse parapher le contrat.

A défaut de choisir l'assurance proposée par le prestataire, il faudra fournir obligatoirement une attestation d'assurance précisant que les biens entreposés dans le garde meuble sont bien pris en compte.